

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2015**

Le six octobre deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

**Etaient présents** : Louis ZOBEÏDE, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Tania MUHLMEYER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER

**Absents excusés** : Lucienne GILG, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Sonia SCHMIDT, Claude WEIL, Frédéric OSTERTAG, Nathalie VAN THOM et Eric VILMAIN (procuration donnée à Bernard BOUTONNET, Bruno LEFEBVRE, Daniel WALDVOGEL, Jacky WOLFARTH, Louis ZOBEÏDE, Florence SCHWARTZ, Stéphanie GUIMIER et Benoît GSELL) et Christophe FURST

**Absents** : Erik GARCIA et Corinna BUISSON

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
  - a) *Avis sur le projet de demande d'autorisation d'exploiter un élevage de porcs et de volailles à Sand*
  - b) *Convention de portage foncier et de mise à dispositions de biens avec l'EPF Alsace*
  - c) *Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) : adoption*
- 5) Contrat d'assurance groupe - risques statutaires 2016-2019
- 6) Transfert de compétence par la communauté de communes : rétrocession de la compétence « voirie »
- 7) Nomination d'un adjoint honoraire
- 8) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et le représentant de la presse.

# 1) COMMUNIQUES DU MAIRE

## *1) Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Mercredi 7 octobre : commission de la communication
- Jeudi 8 octobre : commission des sports
- Samedi 10 octobre : rencontre avec le conseil municipal d'Ettenheim
- jeudi 15 octobre à 19h30 à la salle des fêtes : remise des prix des maisons fleuries 2015
- jeudi 15 novembre à 20h30 au cinéma REX : ciné-débat gratuit avec le film documentaire « FOOD SAVERS » en partenariat avec le SMICTOM
- vendredi 16 octobre à 19h00 à la salle des fêtes : vernissage des journées d'Octobre
- vendredi 16 octobre à 20h00 à la médiathèque : rencontre-spectacle sur les jeux vidéo en réseau dans le cadre du festival VOOLP
- dimanche 18 octobre en ville : animation commerciale par l'UCAB, dans le cadre des Journées d'Octobre
- dimanche 18 octobre au musée : exposition « les Benfeldois racontent la guerre 1939-1945 »
- vendredi 23 octobre à 20h00 à la salle polyvalente de l'Ecole Briand : conférence « les bonnes potions du jardinier »
- samedi 24 octobre à la salle des fêtes : bourse aux armes et collections par la section de tir de la Laurentia
- dimanche 1<sup>er</sup> novembre à la salle des fêtes : puces par le Lion's Club
- mardi 3 novembre à 20h00 : réunion du conseil municipal
- samedi 7 novembre à la salle des fêtes : Loto de l'ASB
- dimanche 8 novembre à la salle des fêtes : forum de l'alimentation par l'AGF
- mercredi 11 novembre : célébration de l'anniversaire de l'armistice
- mercredi 11 novembre à 17h00 à la salle des fêtes : conférence sur la maladie de Lyme par l'AGF
- vendredi 13 novembre à 19h00 à la salle des fêtes : sportifs méritants 2014/2015
- samedi 21 novembre à 20h00 à la salle des fêtes : soirée humour, organisée par l'OMF

## *2) Pourvoi en cassation de Monsieur Jean-Claude MOOG et Mme Reine LEHMANN*

Par requête du 9 mars 2015, les conjoints MOOG/LEHMANN ont introduit un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour Administrative d'Appel, statuant au rejet de leur demande d'annulation du permis de construire délivré à l'Hôpital Local pour la construction de l'EHPAD. Il a été fait appel à la protection juridique de la commune pour missionner un avocat en Conseil d'Etat.

## **2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Astria Foncier, pour un bail à construction sur un terrain bâti, sis 4 rue de la Tour
- Mlle Stéphanie MOOG et Monsieur Christophe BOEGLER, pour une maison d'habitation, sise 4 rue de la Tour
- Monsieur et Mme Christophe BOUWY, pour une maison d'habitation sise 25 rue Rohan

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour les travaux de rénovation de la distribution électrique à l'église Saint Laurent l'offre suivante a été retenue :

- Electricité VEIT, 5 rue du Dépôt 67 000 STRASBOURG pour un montant de 80 130,23 € HT

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour la maintenance des chaudières et des installations de climatisation dans les bâtiments communaux, l'offre de la société Technichauffe de Benfeld pour un montant de 10 305,10 € HT a été retenue.

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique et services associés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 3 ans, l'offre de l'entreprise ci-après a été retenue :

- ES Energie Strasbourg, 26 boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG, pour un montant de 22 896 € HT l'an

## **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2015**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015 est **adopté par 23 voix pour et 3 abstentions** (Benoît GSELL, Christian JAEG et Eric VILMAIN)

## 4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

### *a) Avis sur le projet de demande d'autorisation d'exploiter un élevage de volailles à Sand*

Monsieur Louis ZOBÈIDE, maire-adjoint, informe l'assemblée que par arrêté du 7 septembre 2015, le Préfet de la Région Alsace a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société Ferme GOETTELDMANN pour l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement sise à MEISTRATZHEIM et SAND.

L'enquête publique sera ouverte du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2015 dans les mairies de Sand et Meistratzheim.

Pour ce qui concerne l'exploitation sur la commune de Sand, il s'agit de la reprise d'un élevage de volailles, situé entre Sand et Westhouse, au lieu-dit HIMMELDUNG, au Nord de la RD 606, dont l'activité a cessé il y quelques années et sur laquelle est envisagée l'installation d'un élevage de canards.

Les conseils municipaux des communes situées dans un rayon de 3 km de l'exploitation sont consultés pour avis.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBÈIDE, maire-adjoint,

compte tenu de la situation géographique de cette installation et s'agissant de la reprise d'une activité antérieure, qui n'a jamais donné lieu à une quelconque nuisance pour la commune de Benfeld,

*émet*

un avis favorable à la demande d'autorisation de la Ferme Goettelmann pour l'exploitation d'un élevage de canards sur le territoire de la commune de Sand, telle que présentée dans le dossier d'enquête publique

*émet*

un avis favorable avec réserve pour ce qui concerne le plan d'épandage, à savoir l'exclusion des îlots culturels 25, 38 et 148 en raison de leur proximité avec des zones d'habitat ou d'activité. Il est également demandé de raccourcir le délai d'enfouissement de 12 heures à 4 heures.

**adopté par 22 voix pour et 4 abstentions** (Anne-Marie GINTZ, Benoît GSELL, Christian JAEG et Eric VILMAIN)

Monsieur Christian JAEG a sollicité le report de la décision dans l'attente de l'avis de l'autorité environnementale. Cette demande a été rejetée par 21 voix contre et 5 voix pour : (Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Benoît GSELL, Christian JAEG et Eric VILMAIN)

***b) conventions de portage foncier et de mise à disposition de biens  
avec l'EPF d'Alsace : autorisation de signature***

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, rappelle aux conseillers que dans le cadre de la réception d'une DIA en mairie, en date du 24 juin 2015, afférente à l'aliénation de **l'immeuble sis 13-15 rue du Général de Gaulle à BENFELD**, le maire a subdélégué à l'EPF d'Alsace, l'exercice du droit de préemption urbain.

A ce titre, l'EPF d'Alsace a préempté par un arrêté n°2015/039 du 15 septembre 2015, comme convenu, aux conditions et prix indiqués dans la DIA.

Il convient aujourd'hui d'approuver les conditions de portage foncier avec l'EPF d'Alsace.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

vu les délibérations du conseil municipal de BENFELD des 8 avril 2014 et 8 septembre 2015 déléguant l'exercice du droit de préemption au maire et l'autorisant à subdéléguer ce droit à l'EPF d'Alsace pour une opération donnée ;

vu l'arrêté du maire de la commune de BENFELD n°58/2015 du 11 septembre 2015 subdéléguant l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF, dans le cadre de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner relative à l'immeuble sis 13-15 rue du Général de Gaulle à BENFELD ;

vu l'arrêté du directeur de l'EPF d'Alsace n°2015/039 du 15 septembre 2015 portant exercice du droit de préemption urbain, pour le compte de la commune de BENFELD, de l'immeuble susvisé ;

**décide**

- ✓ d'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF d'Alsace régies par les articles L. 324-1 à 324-9 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage, de rachat du bien et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement ;
- ✓ d'approuver le portage foncier de l'EPF d'Alsace de l'immeuble sis 13-15 rue du Général de Gaulle (cadastré section AB n°26 d'une contenance de 8,24 ares), préempté par l'EPF pour le compte de la commune de BENFELD en vue de constituer une réserve foncière dans le cadre du projet de réaménagement du stationnement en centre-ville ;

- ✓ d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et d'autoriser M. Jacky WOLFARTH, Maire de BENFELD, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

**adopté par 23 voix pour et 3 abstentions** (Benoît GSELL,  
Christian JAEG et Eric VILMAIN)

Monsieur Christian JAEG stipule que le financement direct de cette préemption discutable aurait été moins onéreux que le portage avec l'EPF.

### *c) Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) : adoption*

Le maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 Juillet 2014 a habilité le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation.

Cette loi impose que tous les établissements recevant du public (ERP) de catégorie 1 à catégorie 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quelque soit le type de handicap, avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

A ce jour, cette obligation n'a pas été respectée dans la majorité des ERP, notamment pour ce qui concerne l'échéance.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (nommé AD'AP), calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restant.

La Ville de Benfeld avait fait un diagnostic d'accessibilité en 2005 pour l'ensemble de ses ERP.

Les normes ayant changé entretemps, un nouveau diagnostic a été fait en août 2015 par le bureau de contrôle SOCOTEC.

Réglementairement, la Ville de Benfeld devait déposer son ADAP auprès du Préfet du Bas-Rhin avant le 27 Septembre 2015.

Une demande de report de la décision à la date de la séance de conseil du 6 octobre a été sollicitée auprès des services préfectoraux.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications du maire,

vu l'avis et les propositions émis par la commission des travaux, lors de sa réunion du 16 septembre 2015

## **décide**

**d'adopter** l'AD'AP, tel que proposé dans le dossier joint en annexe, avec une répartition des travaux sur les exercices budgétaires 2016 à 2018, pour un montant total estimatif de 168 000 €

## **sollicite**

une dérogation pour les travaux de conformité à réaliser sur

- l'ascenseur de l'Hôtel de Ville,
- l'ascenseur de la salle des Fêtes.

## **adopté à l'unanimité**

### **5) Contrat d'Assurance des Risques Statutaires**

Monsieur Louis ZOBEIDE, maire-adjoint, informe l'Assemblée que :

- considérant la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;
- considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019, celui-ci a retenu l'assureur AXA et le courtier YVELIN et propose les conditions suivantes pour la Ville de Benfeld, compte tenu des risques à garantir et des renseignements concernant l'absentéisme du personnel jointe au dossier de consultation :

#### Agents immatriculés à la CNRACL

➤ Taux : 4,85 %, comprenant

- décès 0,15 %
- maladie ordinaire (franchise 15 jours consécutifs) 1,70 %
- longue maladie, maladie longue durée (sans franchise) 1,60 %
- accident de travail et maladies professionnelles (sans franchise) 0,80 %
- maternité, adoption (y compris congés pathologiques, sans franchise) 0,60 %

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

➤ Taux : 1,27 % (franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire)

✓ Contrat en capitalisation

✓ Prise d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2016

✓ Durée du contrat : 4 ans

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBEIDE, maire-adjoint,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

vu la proposition de l'assureur AXA et le courtier YVELIN, telle que décrite ci-dessus dans le cadre de la consultation effectuée par le Centre de Gestion,

### *prend acte*

des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;

### *autorise*

le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier YVELIN

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de quatre ans.

### *précise*

que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

**adopté à l'unanimité**



## **6) Transfert de compétence par la communauté de communes : rétrocession de la compétence « voirie »**

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, expose que le transfert de la compétence voirie comme il était proposé aux communes au 1/4/2010 a été réalisé sans transfert de fiscalité des communes vers la communauté de communes.

Dès la prise de cette compétence par la COCOBEN, il avait été prévu l'éventualité d'une restitution vers les communes.

Compte-tenu du contexte financier, il a donc été proposé par délibération de principe du 6 juillet 2015, de restituer cette compétence sachant que des travaux ont été réalisés depuis 2010, en plus du coût de fonctionnement de la compétence, également pris en charge par l'intercommunalité.

La compétence qu'il convient de restituer aux communes est la suivante :

### **« Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :**

- *chaussées, trottoirs avec tous les travaux correspondants tels que murs de soutènement, plateaux surélevés, îlots, aménagement de sécurité, ouvrages d'art, les espaces verts, plantations diverses et l'éclairage public nécessaires à la voirie et la signalisation nécessaire à la voirie.*
- *création, aménagement et entretien des aires de stationnement*
- *toutes les voiries, à l'exception de celles à créer pour des opérations d'aménagement urbain sous forme de lotissements, ZAC ou autres, sont d'intérêt communautaire.*

### **Ne sont pas compris dans les éléments de voirie :**

*Les espaces verts, plantations diverses et l'éclairage public non nécessaires à la voirie, la signalisation non nécessaire à la voirie et le déneigement. »*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

VU l'article 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU la notification en date du 25 septembre 2015 de la délibération portant demande du transfert de la compétence par la Communauté de communes de Benfeld et environs en date du 22 septembre 2015,

*autorise*

la restitution de la compétence « voirie » selon la rédaction suivante :

### **« Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :**

- *chaussées, trottoirs avec tous les travaux correspondants tels que murs de soutènement, plateaux surélevés, îlots, aménagement de sécurité, ouvrages d'art, les espaces verts, plantations diverses et l'éclairage public nécessaires à la voirie et la signalisation nécessaire à la voirie.*
- *création, aménagement et entretien des aires de stationnement*
- *toutes les voiries, à l'exception de celles à créer pour des opérations d'aménagement urbain sous forme de lotissements, ZAC ou autres, sont d'intérêt communautaire.*

**Ne sont pas compris dans les éléments de voirie :**

*Les espaces verts, plantations diverses et l'éclairage public non nécessaires à la voirie, la signalisation non nécessaire à la voirie et le déneigement. »*

**adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de la discussion sur cette rétrocession de la compétence voirie, le maire précise que celle-ci a été possible en 2010 en raison d'un pécule disponible à la communauté de communes. Aujourd'hui la situation est plus difficile, notamment en raison des baisses des dotations de l'Etat. Par ailleurs, en vue de la prochaine fusion des communautés de communes prévues par le schéma départemental, il est souhaitable d'harmoniser ces compétences. Pour Monsieur Christian JAEG, cette rétrocession prouve l'échec du transfert, qui pourtant a été une réussite dans certaines intercommunalités comme Marckolsheim, voire celui de la coopération intercommunale, en raison de la surdotation de l'Etat, alors qu'il y avait lieu de faire des économies d'échelle, tel que le constate la Cour des Comptes.

**7) Honorariat de maire et des adjoints**

Le maire informe l'Assemblée que l'art. L. 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'honorariat de maire ou d'adjoint peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans dans la même commune, ayant cessé d'exercer les fonctions de maire ou d'adjoint, sans que rien ne s'oppose à ce qu'ils continuent d'exercer les fonctions de conseiller municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

sur proposition de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire

**décide**

**de nommer** Mme Emilie UHL adjoint honoraire de la Ville de Benfeld.

**adopté à l'unanimité**

## Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

Monsieur Benoît GSELL, au nom du groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » pose les questions suivantes :

- 1) *Les commissions municipales constituent une instance importante de la vie organisationnelle de notre cité. Les comptes-rendus oraux sont communiqués d'une façon lapidaire, souvent en fin de conseil, reléguant cette instance dans l'anecdotique : c'est pourtant là que sont prises des orientations et des décisions. Nous demandons que les comptes-rendus complets avec le développement de chaque sujet, les contenus des débats, les décisions prises ainsi que le vote des seuls titulaires de la commission fassent l'objet d'un compte-rendu écrit et communiqué aux membres du conseil*

Le maire informe qu'il a été donné comme consigne à l'ensemble des adjoints de reporter les comptes rendus de toutes les commissions y compris les commissions réunies dans un classeur disponible à la mairie.

Comme le règlement l'autorise, chaque élu peut consulter ce classeur.

La commission communication envisage également de publier les rapports des commissions sur le site avec un lien et un code confidentiel pour les élus.

Il rappelle que les échanges en commission restent des informations internes au seul usage des élus et qu'aucun projet évoqué n'est contractuel tant qu'il n'est pas validé.

Après chaque réunion de conseil, les adjoints réalisent un compte-rendu en mentionnant les éléments qui peuvent être publics et qui ont été validés par la municipalité à ce stade du projet..

Les rapports en fin de séance ne doivent pas avoir un caractère "lapidaire" ou "anecdotique" mais donner une ouverture de nos discussions au public.

- 2) *Demande de modification des horaires d'ouverture de la mairie : nombre d'habitants se plaignent des horaires d'ouverture tardive de la mairie, après la coupure de midi et demandent une modification des horaires du matin et de l'après-midi. L'ouverture du secrétariat le samedi matin serait nécessaire et souhaitable.*

En réponse le maire indique qu'en ce qui concerne l'horaire d'ouverture tardif de l'après midi, les agents d'accueil de la mairie ne recueillent que très peu de remarques et trouvent toujours un terrain d'entente en faveur de l'administré. Le personnel de la mairie a toujours réussi à trouver un arrangement pour satisfaire les personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer pendant les heures d'ouverture.

La mairie de Benfeld tient des permanences lors des différents ponts contrairement à d'autres administrations

L'ouverture du samedi matin n'est pas nécessaire étant donné la plage horaire de 27 heures trente par semaine. La mairie est ouverte du lundi au

vendredi jusqu'à 18 heures, ce que bon nombre d'administrés ignorent et souvent s'étonnent.

Il est important de souligner que le temps de fermeture aux usagers permet aux personnels de traiter les dossiers pris pendant les heures d'ouverture, ce qui évite le temps d'attente aux guichets. Les rendez vous de dossiers complexes et plus long à traiter sont également pris en fin de matinée ou en début d'après midi afin que le personnel reste disponible pour les usagers

Par ailleurs, beaucoup de demandes simples (déclarations d'arrivée et de départ, extraits d'acte d'état civil...) peuvent se faire via Internet

Par ailleurs, des plages horaires élargies nécessiteraient une augmentation de personnel, sachant que les permanences ne doivent pas seulement servir à accueillir les administrés, mais accéder à leurs demandes, ce qui nécessiterait la présence d'agents dans chaque service.

## 8) RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Nathalie GARBACIAK présente le compte-rendu de la réunion de la commission inter génération du 24 septembre 2015.

Pour ce qui concerne les NAP, depuis la rentrée, elles fonctionnent entièrement au sein du périscolaire, comme cela se fait dans toutes les autres communes de la cocoben. Une réunion a eu lieu avec la directrice du périscolaire de Benfeld, ainsi que les animateurs.

Les animateurs du périscolaire ont monté un programme varié.

Le PEDT ayant été accepté par l'Inspection Académique, des projets pourront être soutenus, sous forme d'acquisition de matériel d'investissement qui pourra être utilisé sur plusieurs années.

Des intervenants extérieurs pour certaines activités (danse, percussions, dessin) sont recherchés,

La sécurité des enfants aux heures d'entrée et de sortie des classes pose toujours problème. C'est un thème qui revient sans cesse lors des conseils d'école.

Au mois de juin, une réunion avait été organisée à l'attention des parents d'élèves des écoles élémentaires Rohan et Briand : environ 10 personnes présentes. Des papiers ont été distribués à chaque enfant afin de proposer aux parents d'aider les enfants à traverser en toute sécurité : 2 réponses en retour.

Une nouvelle relance auprès des parents a été effectuée, en attente des retours. Les conseils d'écoles ont lieu début novembre.

La fête des aînés aura lieu le dimanche 29 novembre (1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent) en raison des élections des 6 et 13 décembre.

L'organisation de l'an dernier ayant donné satisfaction, est reconduite cette année. En raison de la concomitance de la collecte pour la banque alimentaire, la préparation sera planifiée avec les membres de l'entraide paroissiale. Pour l'animation, le choix n'est pas encore définitif.

Il a été décidé de reculer l'âge de participation au repas : 71 ans cette année, soit les mêmes invités qu'en 2014 (240 convives).

Certains Benfeldois (une cinquantaine de personnes répertoriées l'an dernier) ne peuvent pas se rendre au repas vivant en maison de retraite à Benfeld ou aux alentours.

La commune et l'entraide paroissiale leur rend visite aux alentours de Noël et leur apporte un cadeau. Rose-Marie Van Thom et Annie Drach ont participé à la commission pour parler de cette action commune. Cette année, il est envisagé de mettre en commun les deniers afin d'avoir un cadeau plus conséquent plutôt que 2 petits cadeaux.

Monsieur Louis ZOBELDE informe l'assemblée des points débattus lors de la commission des travaux du 16 septembre 2015, à savoir :

- la cérémonie de remise des diplômes du concours des maisons fleuries est fixée au jeudi 15 octobre 2015 à 19h00.
- Le calendrier de l'avent sera installé du 1<sup>er</sup> au 24 décembre et la présence des deux veilleurs pour l'ouverture des fenêtres sera quotidienne. Le thème de cette année est « les maisons du monde ».
- La mise en place de la zone bleue est effective depuis le 5 octobre. Les conditions de stationnement ont fait l'objet d'un arrêté du maire. Les disques peuvent être obtenus en mairie ou chez les commerçants
- La poursuite de la campagne anti déjection canine est décidée. Le maire insiste d'ailleurs sur le non respect dans certains quartiers de cette campagne, ce qui est particulièrement inacceptable pour les employés communaux chargés de la propreté de la voirie.
- Les missions et le champ d'intervention de l'ASVP, ainsi que le compte-rendu de son activité

Lors de la même commission la problématique de l'accessibilité des ERP a été abordé et l'AD'AP élaboré, tel qu'il a été proposé au vote du conseil.

Madame Stéphanie GUIMIER présente le compte-rendu de la commission culturelle qui s'est réunie le 17 septembre dernier.

Les membres se sont retrouvés à la salle des fêtes, pour découvrir la salle après les travaux de mise aux normes, les nouveaux espaces, les nouveaux éclairages et aménagements, pour effectuer la répartition des espaces pour les Journées d'Octobre.

Concernant les Journées d'Octobre, le thème de la maison, déjà développé pour le Jeudi des Arts, a été suggéré aux artistes, comme fil rouge de l'exposition 2015, préparée avec le soutien de l'artiste Robert STEPHAN.

Une nouveauté cette année, à savoir le travail mené par Robert Stephan, réalisé avec des scolaires en préparation de l'exposition. 100 maisons ont ainsi été décorées par des enfants de 4 classes, selon le principe « toutes les maisons ont la même taille, c'est sa décoration qui lui donne sa personnalité, différents mais semblables, cohabitons sereinement ».

La réalisation de tables d'exposition par l'artiste moyennant l'achat des fournitures a été validée. Ces supports pourront nous servir pour d'autres expositions !

Suite à la forte demande de l'an passé, la mise en place d'une buvette le samedi et le dimanche pendant l'exposition a été décidée en en confiant l'exploitation à une association benfeldoise qui s'était portée volontaire l'an dernier déjà. Si l'essai est concluant, d'autres associations pourraient à tour de rôle gérer cette buvette pendant les journées d'octobre.

Plus d'une vingtaine de classes se sont inscrites pour la visite de l'exposition, ce qui représente plus de 500 enfants, pour lesquels un support de visite a été préparé. Chaque enfant décorera également une façade de maison.

Les maisons réalisées lors des ateliers du Jeudi des Arts seront exposées. Des ateliers seront également proposés pendant le week-end.

Un point a été effectué sur la communication, et la sélection des derniers dossiers d'artistes arrivés a été faite

Les membres de la commission ont été informés du changement de direction imminent de l'Ecole de Musique suite à la démission du directeur.

Concernant l'anniversaire des 10 ans de la Médiathèque, les nouveaux services ont été présentés :

- nouveau portail Internet
- wifi
- édition d'un livre présentant les coups de cœur des abonnés (180 pages), accessible sur blog
- exposition des objets trouvés dans les livres « 10 ans de collecte »
- les derniers équipements à venir : des tablettes et liseuses

Pour rappel, la DRAC n'a finalement accordé aucune subvention, les gros projets comme la boîte de retour sont donc reportés.

Le point sur la programmation de fin d'année a également été fait :

- La commission culturelle s'associe à la commission cadre de vie pour la préparation du calendrier de l'Avent et des animations ponctuelles
- le dernier week-end avant Noël, nous proposerons le vendredi un concert de musique classique, le dimanche le concert des chanteurs et musiciens de notre Ville
- le concours de bredele est reconduit le dimanche, pendant le marché de Noël proposé par l'Union des Commerçants au cercle catholique. Une réflexion pour un cheminement jusqu'à la salle est engagée.

Enfin, un point sur les dates des manifestations que proposera la commission culturelle en 2016 et qui paraîtront dans le guide pratique édité par la Ville a été effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h45.